



(1) Le Comité confédéral national (CCN) est composé de 214 membres :

- 125 membres ayant droit de vote. Ce sont les secrétaires généraux des fédérations et des unions départementales ;
- 89 membres ayant voix consultative, à savoir les 60 membres de la Commission exécutive confédérale, les 6 membres de la Commission financière et de contrôle, les 18 représentants des Comités régionaux, 1 représentant de l'UGICT (cadres), 1 de l'UCR (retraités), 1 du Comité national de lutte et de défense des chômeurs, 1 d'INDECOSA (consommateurs) et 1 de la structure Jeunes.